

---

***RAPPORT D'ATELIER :***

*Construction d'un parcours d'histoire des arts :  
Accès aux œuvres et acquisition de compétences  
dans le champ de l'histoire des arts*

---



Après une brève explication concernant la formulation de l'intitulé de l'atelier proposé, Jacques FERCHAUD rappelle que l'enseignement de l'histoire des arts concerne l'ensemble des niveaux allant de l'école primaire au lycée. Cet enseignement bénéficie d'une certaine dynamique à l'école primaire mais aussi au collège avec la perspective de l'évaluation certificative en fin de Troisième.

Il s'agit alors de construire, d'élaborer un véritable parcours, validant des compétences attendues précisées dans le texte de référence de cet enseignement et rejoignant quelques compétences du Socle Commun pour les second et troisième paliers.

Les questions de l'accès aux œuvres et de l'acquisition de compétences constituent des axes majeurs de la réflexion qu'il convient d'engager. Elles sont en lien étroit avec le Socle Commun mais pas uniquement.

### *Du côté des œuvres :*

- Les compétences s'acquièrent-elles par l'accès aux œuvres ? L'accès aux œuvres suffit-il pour constituer un véritable enseignement ?
- Comment construit-on un accès à une diversité d'œuvres ? En effet, cela regroupe toute la production mondiale dans tous les moyens d'expression artistique. De là, d'autres questions apparaissent : Comment choisir ? Nous demande-t-on de choisir ? A qui de choisir ?

### *Du côté des compétences :*

- Le champ est plus fermé et peut être le point de départ du travail. Une façon de travailler dans une perspective nationale. On apprend à observer une œuvre, la situer dans son contexte... (CF BO)
- Comment construire un parcours à travers des œuvres, développer des gestes dans des situations patrimoniales et culturelles ?
- Il est alors important de souligner qu'il ne s'agit pas de présenter des exposés d'œuvres.

### *D'un point de vue pédagogique :*

- On commence à voir un certain nombre d'outils, de documents, sur la question de l'évaluation de l'histoire des arts (fiches d'œuvres, cases à remplir) mais aussi des fiches cadrant les élèves sur les compétences.
- Il faut construire ces outils ; mais pas uniquement dans une optique certificative ; il convient de penser les apprentissages nécessaires en amont, en termes de développement et d'acquisition de compétences. (capacités à observer, analyser, relier cette observation faite sur une œuvre à d'autres œuvres, relier à une thématique plus globale).

De telles ressources sont à la lecture de tous sur divers sites académiques. Si certaines académies ont été citées, celles de Caen, Dijon, Créteil... toutes offrent des éléments de mise en œuvre et de réflexion. Trois types de ressources :

- Des présentations générales de cet enseignement
- Des propositions de thématiques, d'œuvres, d'analyses, de fiches, de travaux disciplinaires
- Des tableaux d'évaluation, des critères de réussite présentés par paliers,

Autant de documents de travail pour la classe et de réflexion, non à reprendre comme tels mais qui peuvent déclencher l'élaboration d'outils opérationnels adaptés à chaque situation. S'ouvre donc un vaste champ d'expérimentations pédagogiques.

### *Ouverture du débat et des échanges :*

Une enseignante de Français au collège demande pourquoi ne pas partir du Socle commun. Il conviendrait alors de structurer selon elle cet enseignement autour des objectifs fixés par ce même socle et d'éviter également les dérives liées au manque de concertation.

Jacques FERCHAUD souligne l'importance de s'appuyer, non sur « une » œuvre mais sur « un corpus » d'œuvres dans le cadre d'une thématique, facilitant la contribution de différentes matières. Il est souligné la prépondérance d'une action concertée, collective de l'ensemble de l'équipe pédagogique

Une autre question est alors soulevée, Comment et sur quoi les élèves ont été et seront interrogés à l'épreuve orale d'histoire des arts pour le diplôme national du brevet ?

Il convient de se prémunir d'une dérive majeure consistant à restituer uniquement les connaissances sur telle ou telle œuvre. Le choix des œuvres doit répondre à une problématique et ces œuvres doivent être mises en parallèle les unes aux autres en répondant à des compétences qui seront plus particulièrement développées.

La question de l'évaluation de l'Oral constitue également une réflexion centrale dans le propos de l'atelier. Les participants s'accordent à dire que l'évaluation doit se réaliser autour de la démarche et du processus de recherche développé et mis en place par l'élève.

Par exemple, une professeure des écoles rapporte que, dans le cadre d'une activité musicale consistant à présenter des extraits musicaux « aimés », il est demandé aux élèves de présenter, expliquer, justifier leur préférence.

L'évaluation dans cette perspective valorise la démarche personnelle de l'élève. La principale difficulté constatée réside dans la mise en place d'une grille commune d'évaluation.

Claude Dietrich, IA IPR à Lille, souligne que le texte proposé par le ministère a lancé des pistes et certains enseignants se sont emparés de l'enseignement au bénéfice des élèves. Cependant, il s'agit de se prémunir d'une dérive qui consisterait à laisser les élèves en autonomie sur un thème donné autour duquel ils se devraient d'établir des liens.

Cet enseignement et sa mise en place concernent les enseignants et le chef d'établissement. A ce titre, il se doit de rassembler les enseignants autour d'un « pot commun », d'un projet. L'histoire des arts apparaît donc comme un enseignement fédérateur et au croisement de regards. La mise en place de concertation pédagogique a été mise en pratique dans certains établissements par l'utilisation d'un casier commun dans le bureau des enseignants ou sur Internet.

J.F., dans la perspective de la poursuite de l'échange autour du vécu des enseignants, souligne l'importance de ne pas considérer exclusivement l'Histoire des arts comme un corpus ou un ensemble d'œuvres figées. Ainsi, le sens et l'articulation d'un ensemble doivent être amenés par les équipes pédagogiques elles-mêmes.

La perspective du Brevet impose un enseignement davantage construit dans l'acquisition de gestes et de compétences. Cet objectif doit être permis par la porosité des enseignements. Il convient de souligner l'importance de l'autonomie dans la quête de sens, dans sa démarche.

J.F. présente alors un tableau, reprenant le texte fondateur de l'arrêté d'organisation de l'enseignement de l'Histoire des arts et exposant les capacités à développer pour le collège :

- Situer des œuvres dans le temps et l'espace
- Identifier les éléments constitutifs de l'œuvre d'art
- Discerner les critères subjectifs et objectifs de l'analyse
- Effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir des critères précis
- Franchir les portes d'un lieu artistiques et culturel, s'y repérer en retirant un acquis personnel
- Mettre en œuvre des projets artistiques

(Les deux dernières n'étant pas évaluables directement lors de l'épreuve).

Cette grille d'évaluation pour le collège est à l'usage des enseignants en tant qu'évaluateurs mais aussi en tant qu'enseignants. Il ne s'agit pas seulement de donner telle ou telle connaissance mais d'apprendre à identifier les matériaux employés, leur articulation... C'est cet ensemble de gestes qui est à développer et autour duquel l'enseignement doit se structurer.

Dans un questionnaire lié à l'enseignement du Français, l'enseignante a réalisé des séquences, calquées sur le cadre européen des langues des degrés pour l'acquisition des compétences, c'est-à-dire une approche par compétence, paliers au sein desquels elle a distingué plusieurs niveaux. La pratique de l'enseignement passe par une formulation du parcours avec des compétences claires quelque peu difficile à dégager selon l'enseignante. D'où l'importance, peut être, de la pratique liée à l'enseignement des arts.

L'approche sensible des œuvres, la force des ressentis dans la rencontre avec les œuvres.

Amener les élèves à la connaissance par le sensible permet de construire une approche de l'œuvre qui prenne davantage en compte la perception de chaque élève. Cette attitude encourage également à respecter celle de son camarade de classe. (Compétence 6 du Socle commun est alors travaillée).

Il s'agit d'amener l'élève à considérer et à replacer le sensible. Il convient de dépasser le « j'aime ou j'aime pas », aboutissant au développement d'une conduite de compétences et d'attitudes. Cette conduite de l'enseignement a pour objectif de former un élève construit, un individu qui définit ses choix.

Il s'agit alors de montrer l'importance fondamentale de cette construction individuelle. L'élève devient responsable de son attitude et de ses connaissances.

La capacité 3 : Discerner les critères subjectifs et objectifs de l'analyse

Cette capacité est travaillée par la navigation entre ce que l'élève peut dire grâce à l'approche sensible et des apports techniques que l'on caractérise comme « objectifs ». Petit à petit, l'enseignant élève son apprenant.

Il s'agit de répondre aux objectifs fixés grâce à des démarches pédagogiques appropriées.

### *Distinction entre actif et acteur ?*

Ce qui est intéressant c'est l'évaluation des enfants qui auront reçu ces enseignements. Le travail consiste à construire ces acquisitions à l'échelle du Socle commun comme il a été précédemment dit.

Au cycle 1, on demande à l'élève de justifier son choix d'œuvre. Cette compétence est filée jusqu'au cycle 3 pour conduire à l'argumentation.

L'approche affective des choses peut conduire à l'expression « *j'aime ou j'aime pas* » mais constitue une étape essentielle. En effet, le passage par le sensible permet aux élèves de s'exprimer (compétence 1 SC, maîtrise de la langue).

Par ailleurs, il apparaît alors comme prépondérant de penser la construction de cet enseignement comme un véritable parcours compte tenu des compétences visées. Ainsi, au sein de cette démarche d'acquisition, il s'agit

de se demander quelle place pourrait être la place accordée à la répétition ? (finalement l'enseignement passe par la répétition).

Dans toute démarche d'apprentissage, il y a en effet une place faite à la répétition. Ce parcours doit alors l'intégrer dans sa démarche de transmission des savoirs.

L'outil personnel de l'élève, (le cahier personnel d'histoire des arts) permet à l'élève de garder la mémoire matérielle de cet enseignement (corpus d'œuvres, thématiques, savoirs acquis, actions réalisées tout au long des niveaux parcourus...)

Actuellement, la mise en place de l'évaluation consiste en l'appréhension dans des contextes différents de la démarche sensible et intellectuelle de l'élève. La répétition apparaît alors comme nécessaire à l'acte pédagogique et peut s'exercer aisément. Le vaste corpus d'œuvres n'implique pas un retour aux œuvres déjà parcourues. Cependant, la gradation des compétences peut prendre appui sur des retours à des œuvres déjà fréquentées afin que l'acquisition d'un geste, d'une démarche d'expression soit évaluée de façon pertinente.

L'évaluation des travaux présentés dans le cadre du Brevet passe par une mise en place sérieuse. La particularité de l'enseignement de l'Histoire des arts est liée à l'importance de la diversité du type des établissements. L'évaluation doit se faire en fonction de 4 ou 5 critères objectifs, les capacités citées dans les textes de référence, et pas plus. A l'intérieur de ce cadre, il convient de ne pas aller vers « un saucissonnage trop pointu des critères d'évaluation ».

EX :

L'expression orale est importante mais n'est pas, en elle-même dans ce cadre-là, un critère d'évaluation de même pour les productions personnelles. Ainsi, plus les critères et les champs évalués seront multiples et affectés, moins pertinente en sera l'évaluation.

Il s'agit alors de proposer la mise en place d'une grille d'évaluation à l'image de celle citée plus haut. Une trame évaluative faisant intervenir quelques critères. Les différents champs consistent à se concentrer sur différents points et à se prononcer sur le fait que la compétence soit acquise ou non. Les objectifs à atteindre sont alors clairement posés.

De fait, avant tout et avant l'ultime épreuve orale d'histoire des arts, c'est bien tout au long de son enseignement proprement dit que l'enseignant au sein de l'équipe pédagogique développe et évalue constamment, chez ses élèves, la maîtrise progressive des gestes visés ainsi que celle d'un vocabulaire juste, précis et efficace. *In fine*, évaluation permanente et constante.

### ***Conclusion***

Il s'agit de bâtir cet enseignement par la prise en considération du Socle Commun de Connaissances et de Compétences. Cette prise en compte permet une articulation pensée et organisée de cet enseignement dans une continuité, comme un ensemble.

Il convient donc de construire dans le domaine de l'histoire des arts, un parcours de formation de l'élève, alliant à la diversité des rencontres artistiques, la récurrence de gestes simples adaptés à l'âge des élèves puis progressivement complexes et articulés comme observer, analyser, relier à l'interne et à l'externe... pour tisser une toile culturelle au maillage de plus en plus dense.

Enfin, il faut souligner l'importance des données relatives à l'environnement de l'élève comme de l'établissement, contexte social ou géographique, offre culturelle et artistique de proximité, facilité d'accès à une offre plus éloignée.